

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2022

Les concours externe et interne d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ont été organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, dans les spécialités et options suivantes :

| <i>SPECIALITE 1 : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »</i> | |
|---|---|
| CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE |
| Options ouvertes : . Peintre, poseur de revêtements muraux . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) . Menuisier . Maçon, ouvrier du béton . Couvreur-zingueur . Ouvrier en VRD . Agent d'exploitation de la voirie publique . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | Options ouvertes : . Peintre, poseur de revêtements muraux . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) . Menuisier . Maçon, ouvrier du béton . Couvreur-zingueur . Ouvrier en VRD . Agent d'exploitation de la voirie publique . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) |
| <i>SPECIALITE 3 : « Mécanique, électromécanique »</i> | |
| CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE |
| Options ouvertes : . Electrotechnicien, électromécanicien . Installation et maintenance des équipements électriques | Options ouvertes : . Electrotechnicien, électromécanicien . Installation et maintenance des équipements électriques |

I - CALENDRIER ET CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS

A - Calendrier

| | |
|---|-----------------------------|
| Période d'inscription | Du 25 mai au 8 juillet 2021 |
| Période de retrait des dossiers | Du 25 mai au 30 juin 2021 |
| Date limite de retour des dossiers | Le 8 juillet 2021 |
| Epreuve écrite d'admissibilité | Le 20 janvier 2022 |
| Réunion de jury d'admissibilité | Le 18 mars 2022 |
| Epreuves d'admission du concours externe | Les 17 et 24 mai 2022 |
| Epreuves d'admission du concours interne | Du 23 mai au 3 octobre 2022 |
| Réunion de jury d'admission | Le 8 novembre 2022 |

B - Nombre de postes

Le nombre total de postes mis aux concours est fixé à **32** répartis comme suit :

| <u>Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »</u> | |
|--|--|
| CONCOURS EXTERNE : 15 postes | CONCOURS INTERNE : 9 postes |
| <u>Options ouvertes :</u> <ul style="list-style-type: none">. Peintre, poseur de revêtements muraux. Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur). Menuisier. Maçon, ouvrier du béton. Couvreur-zingueur. Ouvrier en VRD. Agent d'exploitation de la voirie publique. Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | <u>Options ouvertes :</u> <ul style="list-style-type: none">. Peintre, poseur de revêtements muraux. Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur). Menuisier. Maçon, ouvrier du béton. Couvreur-zingueur. Ouvrier en VRD. Agent d'exploitation de la voirie publique. Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) |
| <u>Spécialité 3 : « Mécanique, électromécanique »</u> | |
| CONCOURS EXTERNE : 5 postes | CONCOURS INTERNE : 3 postes |
| <u>Options ouvertes :</u> <ul style="list-style-type: none">. Electrotechnicien, électromécanicien. Installation et maintenance des équipements électriques | <u>Options ouvertes :</u> <ul style="list-style-type: none">. Electrotechnicien, électromécanicien. Installation et maintenance des équipements électriques |

C - Conditions d'accès

Le **concours externe** est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 40 % au moins des postes mis aux concours, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenu dans celle des spécialités ouvertes au concours au titre de laquelle le candidat concourt.

Le **concours interne** est un concours sur épreuves ouvert, pour 40 % au plus des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours, **d'une année au moins de services publics effectifs**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

II - CANDIDATS

A - Inscription et admission à concourir

90 candidats se sont préinscrits à ces concours entre le 25 mai et le 30 juin 2021. Sur les 56 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 12 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions requises.

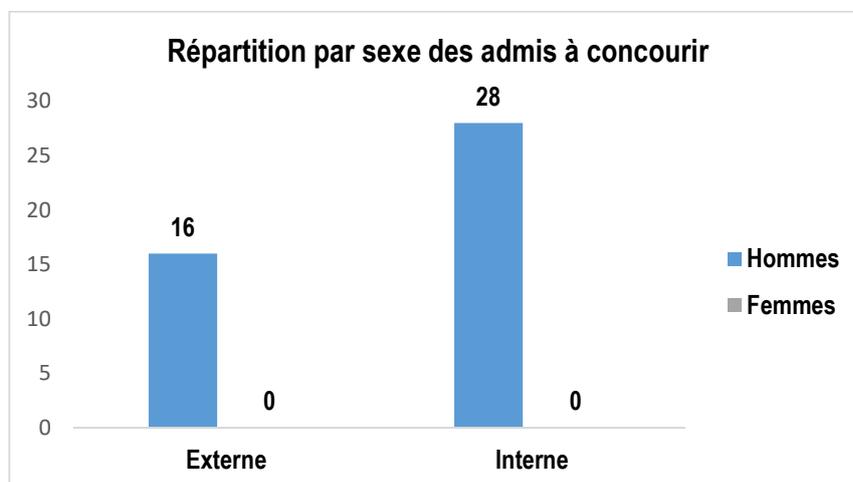
44 candidats ont ainsi été admis à concourir, répartis dans les spécialités et options figurant dans le tableau suivant et convoqués à l'épreuve écrite organisée le 20 janvier 2022.

| SPECIALITES ET OPTIONS | ADMIS A CONCOURIR | |
|--|-------------------|-----------|
| | EXTERNE | INTERNE |
| <i>Spécialité 1</i> : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » | 10 | 21 |
| . Peintre, poseur de revêtements muraux | 0 | 1 |
| . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) | 2 | 4 |
| . Menuisier | 1 | 0 |
| . Maçon, ouvrier du béton | 0 | 2 |
| . Couvreur-zingueur | 1 | 0 |
| . Ouvrier en VRD | 0 | 4 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 1 | 6 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 5 | 4 |
| | | |
| <i>Spécialité 3</i> : « Mécanique, électromécanique » | 6 | 7 |
| . Electrotechnicien, électromécanicien | 3 | 1 |
| . Installation et maintenance des équipements électriques | 3 | 6 |

B - Origine géographique

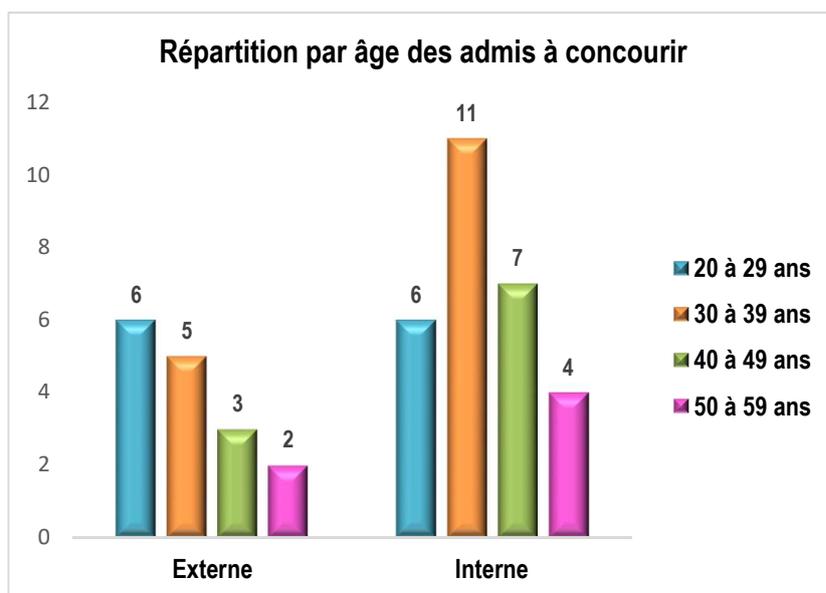
| DEPARTEMENTS | NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR | |
|--|----------------------------|--|
| | EFFECTIFS | TOTAL |
| Aisne | 11 | 41 soit 93 % domiciliés dans la région Hauts de France |
| Oise | 05 | |
| Nord | 02 | |
| Pas-de-Calais | 02 | |
| Somme | 21 | |
| Départements hors région Hauts de France | 03 | 3 soit 7 % domiciliés hors région Hauts de France |

C - Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent 100 % des admis à concourir.

D - Tranches d'âge



L'âge moyen des admis à concourir est de 37 ans.

III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A - Nature des épreuves

Les articles 4 et 5 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixent la nature des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

L'intitulé réglementaire de l'épreuve écrite d'admissibilité du **concours externe** et du **concours interne** est le suivant : « L'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt. (Durée : une heure, coefficient 2). »

La note de cadrage de cette épreuve est consultable sur le site internet du Centre de gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.
- Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

B - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 20 janvier 2022 dans la Salle Espace Eugène Viandier à Saleux (80).

Sur les 44 candidats admis à concourir, **39 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 11,36 %, comme détaillé dans le tableau suivant :

| SPECIALITES | EXTERNE | | | INTERNE | | |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Admis à concourir | Candidats présents | Taux d'absentéisme | Admis à concourir | Candidats présents | Taux d'absentéisme |
| <i>Spécialité 1</i> : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » | 10 | 9 | 10 % | 21 | 19 | 9,5 % |
| <i>Spécialité 3</i> : « Mécanique, électromécanique » | 6 | 5 | 16,7 % | 7 | 6 | 14,3 % |
| TOTAL | 16 | 14 | 12,5 % | 28 | 25 | 10,7 % |

C - Notation de l'épreuve écrite

Quatre intervenants ont participé à la double correction de l'épreuve écrite de vérification des connaissances :

- deux dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »,
- et deux dans la spécialité « Mécanique, électromécanique »,

dont les résultats sont les suivants :

Spécialité 1 : « **Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers** »

| CONCOURS | Nombre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse (sans les 0) | Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles) | Nombre de notes éliminatoires |
|----------|------------------------------|------------------|--------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|
| EXTERNE | 9 | 7,94 | 12,63 | 3,50 | 0 | 1 |
| INTERNE | 19 | 6,84 | 11,38 | 0,63 | 0 | 6 |

Spécialité 3 : « **Mécanique, électromécanique** »

| CONCOURS | Nombre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse (sans les 0) | Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles) | Nombre de notes éliminatoires |
|----------|------------------------------|------------------|--------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|
| EXTERNE | 5 | 7,60 | 15,00 | 4,25 | 0 | 1 |
| INTERNE | 6 | 7,04 | 9,50 | 3,00 | 0 | 2 |

D - Admissibilité des candidats

La réunion du jury d'admissibilité s'est déroulée le 18 mars 2022.

Après examen des résultats des épreuves écrites et après en avoir délibéré, le jury décide :

- de fixer les seuils d'admissibilité au concours externe :
 - dans la ***spécialité 1*** : « **Bâtiments, travaux publics et voirie réseaux divers** » à 7,38/20,
 - dans la ***spécialité 3*** : « **Mécanique, électromécanique** » à 6,50/20.

- de fixer les seuils d'admissibilité au concours interne :
 - dans la spécialité 1 : « **Bâtiments, travaux publics et voirie réseaux divers** » à 6,25/20,
 - dans la spécialité 3 : « **Mécanique, électromécanique** » à 6,50/20.
- de déclarer admissible un total de 24 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

| SPECIALITES | CONCOURS EXTERNE | | CONCOURS INTERNE | |
|---|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles | Seuil d'admissibilité | Nombre de candidats admissibles |
| <u>Spécialité 1</u> : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » | 7,38/20 | 6 | 6,25/20 | 11 |
| <u>Spécialité 3</u> : « Mécanique, électromécanique » | 6,50/20 | 3 | 6,50/20 | 4 |

Le nombre de candidats admissibles par concours, par spécialité et par option est détaillé dans les tableaux ci-dessous :

CONCOURS EXTERNE

Nombre de candidats admissibles par spécialité et par option

| SPECIALITES ET OPTIONS | Nombre de candidats admis à concourir | Nombre de candidats admissibles |
|--|---------------------------------------|---------------------------------|
| <u>Spécialité 1</u> : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » | 10 | 6 |
| . Peintre, poseur de revêtements muraux | 0 | 0 |
| . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) | 2 | 0 |
| . Menuisier | 1 | 1 |
| . Maçon, ouvrier du béton | 0 | 0 |
| . Couvreur-zingueur | 1 | 0 |
| . Ouvrier en VRD | 0 | 0 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 1 | 1 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 5 | 4 |
| | | |
| <u>Spécialité 3</u> : « Mécanique, électromécanique » | 6 | 3 |
| . Electrotechnicien, électromécanicien | 3 | 2 |
| . Installation et maintenance des équipements électriques » | 3 | 1 |

CONCOURS INTERNE

Nombre de candidats admissibles par spécialité et par option

| SPECIALITES ET OPTIONS | Nombre de candidats admis à concourir | Nombre de candidats admissibles |
|--|---------------------------------------|---------------------------------|
| <i>Spécialité 1</i> : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » | 21 | 11 |
| . Peintre, poseur de revêtements muraux | 1 | 1 |
| . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) | 4 | 2 |
| . Menuisier | 0 | 0 |
| . Maçon, ouvrier du béton | 2 | 1 |
| . Couvreur-zingueur | 0 | 0 |
| . Ouvrier en VRD | 4 | 2 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 6 | 1 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 4 | 4 |
| | | |
| <i>Spécialité 3</i> : « Mécanique, électromécanique » | 7 | 4 |
| . Electrotechnicien, électromécanicien | 1 | 0 |
| . Installation et maintenance des équipements électriques | 6 | 4 |

IV - EPREUVES D'ADMISSION

1. Le concours externe

A - Nature des épreuves

Les libellés réglementaires des épreuves orales d'admission du concours externe sont les suivants :

1°) « Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (Durée : quinze minutes, coefficient 3). »

2°) « Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (Durée : quinze minutes, coefficient 2). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à chacune des épreuves d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

B - Déroulement des épreuves orales d'admission du concours externe

Les épreuves orales d'admission du concours externe se sont déroulées sur un jour et demi au Centre de gestion de la Somme à Amiens, les mardis 17 et 24 mai 2022.

Sur les 9 candidats convoqués, 8 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 11 %.

C - Notation des épreuves orales d'admission du concours externe

- Epreuve d'entretien dans l'option :

| SPECIALITES ET OPTIONS | Nombre de candidats auditionnés | Moyenne générale de l'épreuve /20 | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 | Nombre de notes éliminatoires |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------|
| <u>Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »</u> | | | | | |
| . Menuisier | 1 | 17,00 | 17,00 | 17,00 | 0 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 1 | 14,00 | 14,00 | 14,00 | 0 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 4 | 13,00 | 16,00 | 8,00 | 0 |
| <u>Spécialité 3 : « Mécanique, électromécanique »</u> | | | | | |
| . Electrotechnicien, électromécanicien | 2 | 14,50 | 14,00 | 15,00 | 0 |
| . Installation et maintenance des équipements électriques | 0 | / | / | / | / |

- Epreuve d'interrogation orale sur l'environnement professionnel et institutionnel :

| SPECIALITES ET OPTIONS | Nombre de candidats auditionnés | Moyenne générale de l'épreuve /20 | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 | Nombre de notes éliminatoires |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------|
| <u>Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »</u> | | | | | |
| . Menuisier | 1 | 18,00 | 18,00 | 18,00 | 0 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 1 | 14,00 | 14,00 | 14,00 | 0 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 4 | 12,50 | 18,00 | 8,00 | 0 |
| <u>Spécialité 3 : « Mécanique, électromécanique »</u> | | | | | |
| . Electrotechnicien, électromécanicien | 2 | 10,50 | 13,00 | 8,00 | 0 |
| . Installation et maintenance des équipements électriques | 0 | / | / | / | / |

2. Le concours interne

A - Nature des épreuves

Les libellés réglementaires des épreuves d'admission du concours interne sont les suivants :

1°) « Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (Coefficient 3). »

2°) « Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (Durée : quinze minutes ; coefficient 3). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à chacune des épreuves d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

B - Déroulement des épreuves d'admission du concours interne

Les épreuves d'admission du concours interne se sont déroulées :

- au Lycée des Métiers de l'Acheuléen, 21 bis rue du 31 août 1944 à Amiens (80000) pour les options :
 - o Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur), le lundi 23 mai 2022,
 - o Maçon, ouvrier du béton, le vendredi 1^{er} juillet 2022,
 - o Peintre, poseur de revêtements muraux, le lundi 4 juillet 2022,
 - o Maintenance des bâtiments (Agent polyvalent), le lundi 4 juillet 2022.
- au CFA du bâtiment, rue Jules Verne à Saint-Sauveur (80470) pour les options :
 - o Agent d'exploitation de la voirie publique, le mercredi 21 septembre 2022,
 - o Ouvrier en VRD, le mercredi 21 septembre 2022.
- à la Cité Scolaire DELAMBRE-MONTAIGNE, 3 rue Montaigne à Amiens (80000) pour l'option Installation et maintenance des équipements électriques, le lundi 3 octobre 2022.

Sur les 15 candidats convoqués, 15 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 0 %.

C - Notation des épreuves d'admission du concours interne

- *Epreuve pratique dans l'option :*

| SPECIALITES ET OPTIONS | Nombre de candidats présents | Moyenne générale de l'épreuve /20 | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 | Nombre de notes éliminatoires |
|--|------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------|
| <i>Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »</i> | | | | | |
| . Peintre, poseur de revêtements muraux | 1 | 16,00 | 16,00 | 16,00 | 0 |
| . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) | 2 | 18,50 | 19,00 | 18,00 | 0 |
| . Maçon, ouvrier du béton | 1 | 13,50 | 13,50 | 13,50 | 0 |
| . Ouvrier en VRD | 2 | 15,50 | 16,00 | 15,00 | 0 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 1 | 15,00 | 15,00 | 15,00 | 0 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 4 | 15,50 | 16,50 | 14,33 | 0 |
| <i>Spécialité 3 : « Mécanique, électromécanique »</i> | | | | | |
| . Installation et maintenance des équipements électriques | 4 | 16,50 | 17,00 | 15,00 | 0 |

- Epreuve d'entretien oral portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation :

| SPECIALITES ET OPTIONS | Nombre de candidats auditionnés | Moyenne générale de l'épreuve /20 | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 | Nombre de notes éliminatoires |
|--|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » | | | | | |
| . Peintre, poseur de revêtements muraux | 1 | 18,00 | 18,00 | 18,00 | 0 |
| . Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) | 2 | 18,00 | 19,20 | 16,80 | 0 |
| . Maçon, ouvrier du béton | 1 | 13,00 | 13,00 | 13,00 | 0 |
| . Ouvrier en VRD | 2 | 16,33 | 17,00 | 15,67 | 0 |
| . Agent d'exploitation de la voirie publique | 1 | 16,67 | 16,67 | 16,67 | 0 |
| . Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) | 4 | 15,25 | 19,00 | 13,00 | 0 |
| Spécialité 3 : « Mécanique, électromécanique » | | | | | |
| . Installation et maintenance des équipements électriques | 4 | 16,75 | 18,00 | 16,00 | 0 |

D - Admission des candidats

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours les listes d'admission au concours externe et au concours interne.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 8 novembre 2022. Après examen des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et après en avoir délibéré, le jury décide :

- de fixer les seuils d'admission au concours externe :
 - dans la spécialité 1 : « **Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers** » à 10,57/20,
 - dans la spécialité 3 : « **Mécanique, électromécanique** » à 11,29/20.
- de fixer les seuils d'admission au concours interne :
 - dans la spécialité 1 : « **Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers** » à 11,94/20,
 - dans la spécialité 3 : « **Mécanique, électromécanique** » à 14,00/20.
- de déclarer admis un total de 22 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

| SPECIALITES | CONCOURS EXTERNE | | CONCOURS INTERNE | |
|---|-------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|
| | Seuil d'admission | Nombre de candidats admis | Seuil d'admission | Nombre de candidats admis |
| Spécialité 1 : « Bâtiment, travaux public et voirie réseaux divers » | 10,57/20 | 5 | 11,94/20 | 11 |
| Spécialité 3 : « Mécanique, électromécanique » | 11,29/20 | 2 | 14,00/20 | 4 |

Soit un total de 22 candidats admis

Amiens, le 24 novembre 2023